

Lambert ou Tête-d'Or. Ledit affranchissement est fait moyennant la somme de 1000 livres, à la charge qu'il ne subsistera qu'autant que le domaine restera au pouvoir de l'Hôtel-Dieu.

Dans une pièce, datée de 1662, il est parlé du domaine, appelé grange Lambert, appartenant à l'Hôtel-Dieu, comme héritier universel de demoiselle Catherine Lambert, épouse en secondes noces de noble Jacquier de Villiers. La susdite s'était mariée, en premier lieu, avec noble Jean de Rusinand, avocat.

Il semblerait que la famille Lambert en question n'eut point de descendance masculine; puisque Jacques laissa la moitié du domaine de la Tête-d'Or à trois filles, qui aliénèrent, en 1574, l'héritage paternel, et que Catherine légua l'autre moitié à l'Hôtel-Dieu. Quoi qu'il en soit, ce nom se retrouve souvent encore, à Lyon, et, parmi nos illustrations du XVII^e siècle, nous rencontrons deux Lambert d'Herbigny, père et fils, l'un après l'autre intendants de Lyon : le second aurait été ensuite premier président du parlement de Grenoble. — *Lyonnais dignes de mémoire*, par Bregnot du Lut et Péricaud aîné.

VII.

Nous avons vu que, dès 1624, quelques difficultés s'étaient élevées, entre Catherine Lambert et les Jésuites, possesseurs de la moitié du domaine de la Tête-d'Or. Il y eut une suite de procès interminables, qui cessèrent seulement en 1668 : à cette époque l'Hôtel-Dieu était en pleine jouissance. Un accord intervint donc entre les Jésuites de la maison de Saint-Joseph et les recteurs de l'hôpital. Les premiers furent représentés par le P. Albi, recteur, et le P. Alexandre Cornillon, procureur de ladite maison; l'Hôtel-Dieu le fut par Barthélemy Maserany, écuyer, seigneur de Laverrière, conseiller du roi, noble François Dufaisant, docteur ès droit, Antoine Riverieux, David Brivillier, Léonard Bathéon, François Roussier, Jean Estival et Jean Claret, bourgeois à Lyon, tous recteurs dudit Hôtel-Dieu. Cet acte nous apprend que la propriété de l'hospice était divisée